# Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Pyrénées centrales

### Editorial

L'automne est là, la Gentiane pneumonanthe défleurit. Le temps est venu de faire un bilan des actions de la CATZH Pyrénées Centrales sur l'année 2021.

Cette année, les zones humides du plateau de Lannemezan sont à l'honneur avec le programme « Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau ». Vous en saurez plus dans les pages suivantes.

Nous avons organisé un retour d'expérience sur la restauration de la tourbière du plateau de Campsaure à destination des autres CATZH.

Au niveau des animations autour des zones humides, elles ont été diverses : atelier scolaire autour de la mare pédagogique de Sarp (65), conférence sur les zones humides tropicales à Gourdan-Polignan (31), sortie à la découverte de la tourbière de Cuguron (31), enfin, balade botanique sur la végétation de bord de Garonne à Fos (31). En marge des zones humides , une formation sur la Loutre d'Europe a été mise en œuvre pour les techniciens rivières (Save et Garonne amont).

Des conventions de partenariat ont été signées avec la plupart des structures ayant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) de notre territoire (Syndicat de rivière ou Communauté de communes) dans le but de les accompagner dans la protection et la restauration des zones humides.

Enfin, nous sommes allés à la rencontre des gestionnaires des stations de ski afin de les sensibiliser sur la présence et la prise en compte des zones humides sur leurs domaines skiables.

**Cinq nouveaux adhérents** sont venus enrichir le réseau de gestionnaires de la CATZH Pyrénées Centrales en 2021 :

- deux communes de Haute-Garonne, Labarthe-Rivière et Cabanac-Cazaux, qui souhaitent améliorer et valoriser leurs zones humides.
- deux agriculteurs, pour une mare située à Argut-dessous (31) et deux prairies humides sur la commune de Villeneuve-Lécussan (31) où ont été observés des **Cuivrés des marais**, papillons quasi-menacés sur la Liste Rouge des Rhopalocères d'Occitanie.

Et enfin, deux prairies humides sur la commune d'Esparros (65). Ce qui fait en tout 53 adhérents pour 724 ha de zones humides en 2021.

Bonne lecture à tous!



Cuivré des marais



Atelier scolaire autour de la mare de Sarp

#### Sommaire

- Editorial	Page
- Retour d'expérience : La restauration de la tourbière du plateau de Campsaure	
- Réglementation : Les produits phytosanitaires	
- Actu des sites : Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau	
- Nouveauté : Deux salariés pour la CATZH Pyrénées Centrales	
- En visitant les zones humides : La Gentiane pneumonanthe	
- Retour sur · Le chantier hénévole à Campistrous	Page

# Zones humides des Pyrénées centrales

# Retour d'expérience

Le 24 septembre, l'Aremip proposait un retour d'expérience à l'intention des autres cellules d'assistance technique zones humides (CATZH) sur les mesures de restauration mises en place sur la tourbière du plateau de Campsaure.

Localisée sur la commune de Bagnères-de-Luchon, cette zone humide fait partie du site Natura 2000 Vallée du Lys, de la Pique et d'Ôo. Identifiée comme une tourbière bombée (un habitat d'intérêt communautaire prioritaire) lors de la réalisation du Docob, Ce milieu était déjà détérioré par la mise en place d'un captage d'eau pour alimenter plusieurs abreuvoirs, occasionnant la création d'un réseau de drains. Après 2015, la clôture autour de la tourbière étant abîmée., le sur-piétinement par des vaches nombreuses lors des épisodes de sécheresse constituait un niveau de dégradation supplémentaire.

Devant ce constat, un contrat Natura 2000 a été monté, porté par la Chambre d'agriculture 31 et exécuté par l'Aremip. Parmi les mesures réalisées :

- état des lieux
- mise en défens de la tourbière
- amélioration du fonctionnement hydrique par la mise en place de seuils en bois, de fascines de saule, de tressages de saule, de caissons de bois pour boucher les drains. De la tourbe et des sphaignes prélevées à proximité ont été réimplantées dans les caissons.
- des installations ont également été mises en place pour stabiliser la tourbière de pente et éviter tout affaissement et phénomène d'érosion.

Le suivi du niveaux d'eau et de la flore a été réalisé en 2020 sur cette tourbière pour évaluer son évolution et son état de conservation. Nos souhaitons le poursuivre au fur et à mesure des années.



Réunion interCATZH sur le plateau de Campsaure



Implantation de sphaignes dans des caissons en bois après les avoir remplis de tourbe

# Réglementation : Les produits phytosanitaires

Pour les particuliers : Depuis le 1er janvier 2019, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires chimiques sont interdites pour les particuliers et jardiniers amateurs. Les produits de biocontrôle, à faible risque et utilisés en Agriculture Biologique sont exemptés. Cette mesure, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités, pour lesquelles l'interdiction d'utiliser ces produits sur les espaces verts, voiries, forêts ou promenades accessibles ou ouvertes au public s'applique depuis le 1er janvier 2017. En 2022, cette interdiction devrait s 'étendre aux cimetières et aux terrains de sport.

Pour les agriculteurs ou entreprises : L'obtention d'un Certiphyto est indispensable pour pouvoir utiliser les produits phytosanitaires à titre professionnel et seuls les produits bénéficiant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) sont autorisés.

Les professionnels doivent respecter une **Zone Non Traitée (ZNT)** à proximité d'un point d'eau ou d'un cours d'eau. Cette bande fait **au minimum 5 mètres de largeur** (et peut aller jusqu'à 100 mètres selon ce qui est indiqué sur le produit).

La Distance de Sécurité Riverain (DSR), distance minimale entre les zones d'épandage et les zones d'habitation, doit également être respectée, elle est indiquée sur l'Autorisation de Mise sur le Marché du produit. Sans mention de cette DSR,

la distance est de : - 20m pour les substances préoccupantes

- 10m pour les cultures hautes
- 5m pour les cultures basses
- 0m pour les produits biocontrôle

# Zones humides des Pyrénées centrales

### • Actu des sites



En réponse à un appel à projet de l'Entente pour l'Eau (Agence de l'Eau Adour Garonne ; OFB ; Régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine ; Auvergne Rhône-Alpes) visant à **préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides situées en tête de bassin versant**, l'AREMIP s'est associée à l'ONF et la CACG pour bâtir le programme

« Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau » qui se déroulera sur 4 années (2021-2024).

Ce programme est basé sur 3 axes :

#### 1. Réduction des densités forestières autour des zones humides. (Réalisée par l'ONF)

Les nombreuses plantations de résineux faites sur le Plateau de Lannemezan à partir des années 1950 arrivent à maturité, il s'agit d'effectuer sur ces boisements des éclaircies plus intenses autour des zones humides, en vue de limiter l'évapotranspiration. L'objectif est de suivre et de restaurer la disponibilité en eau pour les zones humides et les rivières en aval.

#### 2. Remise en état de zones humides dégradées. (Réalisée par l'AREMIP)

Les travaux de restauration seront adaptés au cas par cas. En général, du débroussaillage et l'enlèvement des ligneux seront nécessaires pour éviter la fermeture du milieu. Pour améliorer l'imbibition du milieu il sera également nécessaire de restaurer le fonctionnement hydrologique initial en supprimant les drains, en bouchant les fossés ou en mettant en place des petits seuils pour remonter le niveau de l'eau.

#### 3. Recherche de pistes de valorisation, avec les acteurs locaux :

Labellisation de produits liés à ces milieux, valorisation touristique et culturelle...etc. (*Réalisée par la CACG*) Un film documentaire (52 min) revisitant la mémoire du plateau sera réalisé par la cinéaste Pascale Fossat .

Ce programme envisage la restauration de **13 ensembles de zones humides** sur le plateau de Lannemezan. A terme, nous espérons que l'ensemble des sites restaurés pourront intégrer la CATZH Pyrénées Centrales. Au delà de ces restaurations, un **tableau de bord** des zones humides du plateau de Lannemezan sera tenu et permettra de recenser toutes les zones humides repérées, leur état et leurs enjeux.

Ce programme est financé à 80% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et par la région Occitanie. Deux autres structures participent financièrement au programme : le Syndicat Mixte Garonne Amont pour la restauration des ensembles humides de Cuguron et le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses affluents pour la restauration des ensembles humides de Galan, Bonrepos et Campistrous.

Roulage des fougères sur la commune de Galan. Prestation réalisée par Mike Po de l'association Faire à Cheval

## Nouveauté

### Deux nouveaux visages pour la CATZH Pyrénées Centrales

Depuis ses débuts, la CATZH Pyrénées Centrales était représentée par un seul salarié de l'AREMIP.

Dorénavant, nous sommes deux à assurer ses missions!

- Corentin OLLIVE, arrivé en mars 2021
- Coraline FILLET, arrivée en novembre 2020

Nous serons ravis de vous rencontrer très prochainement. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou avant tous travaux sur vos zones humides.



Broyage par Eric Mousqué sous les lignes à haute tension sur le site de la tourbière de Saint-Paul

# Zones humides des Pyrénées centrales



## En visitant les zones humides ...

On peut découvrir une jolie rareté, la **Gentiane Pneumonanthe** (*Gentiana pneumonanthe*). Mesurant entre 10 et 50 cm, elle présente des fleurs d'un bleu/violet profond, en forme de cloche dentée de 4 cm. L'intérieur de la corolle est ponctué de taches. Ces fleurs, de une à cent selon l'état de la plante, se trouvent disposées en petit groupe ou en candélabre, au sommet de tiges dressées. Les feuilles sont opposées, linéaires et rigides.

La plante fleurit, de juillet à octobre, dans les landes, les tourbières ou les prairies humides. Elle est l'hôte de l'Azuré des Mouillères (*Phengaris alcon*), un papillon protégé en France. La Gentiane pneumonanthe est une espèce héliophile qui ne tolère que l'ombre partielle. Vivant près de 20 ans, elle n'a que de faibles capacités de dissémination naturelle. Elle pourrait en revanche, se maintenir assez longtemps sans fleurir dans des conditions momentanément défavorables.

Menaces principales : destruction des habitats humides (drainage, fermeture du milieu) ou leur intensification.



Gentiane pneumonanthe



N'hésitez pas à rejoindre notre réseau et à nous signaler les Gentianes pneumonanthes observées afin de nous aider à les préserver

## Retour sur ...

#### Un chantier bénévole à Campistrous.

Situé dans la propriété du Centre de Recherche Atmosphérique de Campistrous (65), ce site faisait autrefois partie d'un vaste ensemble de landes humides. À la fin des années 60, une plantation est réalisée avec le fond forestier national sur certaines parcelles. Sous ces plantations, des zones humides tourbeuses persistent, bien que dégradées. On observe notamment la présence de sphaignes.







Dernièrement, une exploitation forestière a eu lieu et les exploitants ont laissé tous les branchages au sol, notamment sur les milieux les plus sensibles.

Le 2 juillet, nous avons fait appel aux âmes courageuses afin d'enlever un maximum de branchages sur ce site. La quinzaine de volontaires a réussi à déblayer la zone humide. Cela a permis de limiter l'apport de matières organiques qui enrichiraient le milieu et de laisser les écoulements naturels d'eau se recréer.

Dans le cadre du programme « Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau », ce site devrait bénéficier de la mise en place de palplanches dans les fossés drainants dans le but d'améliorer la fonctionnalité de la zone humide.

Rédaction: AREMIP Crédit photo: AREMIP

#### Contact:

CATZH Pyrénées Centrales 20 place Valentin Abeille 31210 Montréjeau 05.61.95.49.60 Cette action est cofinancée par :





